



BTP/INDUSTRIE

AUDIGIER REVALORISE LES DÉCHETS À 90 %

DRÔME - Montélimar

AUDIGIER RECYCLAGE VIENT D'INVESTIR 1,5 MILLION D'EUROS D'ANS UNE MACHINE CAPABLE DE REVALORISER JUSQU'À 90 % DES DÉCHETS NON DANGEREUX ISSUS DU BTP ET DE L'INDUSTRIE, CONTRE 50 % HABITUELLEMENT. UNE PERFORMANCE DUE À SON FONDATEUR JOËL AUDIGIER, QUI S'EST APPUYÉ SUR SON EXPÉRIENCE ET SUR L'EXPERTISE D'UN INGÉNIEUR POUR METTRE AU POINT CETTE MACHINE UNIQUE.

C'est en 2007 que Claire et Joël Audigier, co-fondateurs-dirigeants d'Audigier TP (1995), créaient Audigier Recyclage, unité de revalorisation des déchets non dangereux issus du BTP et des industries. L'objectif était de recycler les déchets que Audigier TP devait traiter mais aussi ceux d'autres entreprises locales. « En Drôme, la démolition génère 55 000 tonnes de déchets par an » confie Joël Audigier.

Améliorer la qualité des produits revalorisés

La filière de recyclage de matériaux inertes atteint en moyenne 50 % de valorisation possible de ses déchets. Ces matériaux sont ensuite réinjectés dans les différentes filières pour entrer dans la composition de nouveaux produits : carton, laine de verre, plâtre, ferraille, plastiques...

Mais les cahiers des charges des industriels qui récupèrent ces matériaux sont très « pointus ». « Ils ont des contraintes chimiques qui, si elles sont perturbées par des éléments extérieurs, peuvent

engendrer des désordres dans les processus de fabrication », ce qui affecte directement la qualité du produit issu du recyclage.

« Les industriels que nous fournissons ont une obligation de qualité, et par conséquent nous aussi. Avec notre nouvelle machine, on arrive à trier efficacement au moyen de systèmes de criblage, de soufflerie et d'évacuation, tous les déchets qui nous parviennent. Nous sommes d'ailleurs les seuls à être agréés par Isoverre, le leader de la laine de verre ».

Une traçabilité intégrale

La réglementation en vigueur oblige - à juste titre - les entreprises de recyclage à tracer les produits depuis leur entrée sur le site jusqu'à leur sortie, une fois triés et conditionnés.

« Ici, la traçabilité est instantanée, nous sommes équipés de caméras qui prennent des photos des plaques d'immatriculation des camions pendant leur à l'entrée du site, puis cette « photo d'identité » est envoyée instantanément par mail à l'entreprise qui nous convoie

ses déchets pour l'informer qu'à partir de la réception du courriel, c'est Audigier Recyclage qui prend à sa charge la suite des opérations jusqu'à la livraison chez le client final ».

Les déchets du BTP sont concassés pour resservir comme sous couche dans les chantiers de travaux publics par exemple, alors que les déchets industriels banals (DIB) sont criblés et conditionnés par la machine pour être expédiés chez les industriels situés dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres pour la plupart, tels le cartonnier Scaipa Paper (ex-Emin Leydier) à Laveyron (nord-Drôme) ou encore le plasturgiste Siniat à Lorient sur Drôme.

La finalité de cette belle entreprise est de viser le « zéro enfouissement de déchets », notamment en suscitant des vocations chez les professionnels de la filière recyclage des environs « pour créer l'émulation nécessaire au progrès. Reste à convaincre les exutoires ! », concluait le dirigeant.

Corinne Legros



Cette machine permet de trier jusqu'à 90 % des déchets non dangereux grâce à un système sophistiqué de criblage, d'évacuation et de stockage.